

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX**  
**N° 03 – 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 19 mars à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 14 mars conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSÉ Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.  
BOYER Christian qui a donné pouvoir à PACALET Nadine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Vote des taux des taxes directes communales 2025.**

Par délibération n° 11-2024 du 10 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 39,00 %  
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 61,60 %  
Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS) : 11,20 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les confirmer à :

Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 39,00 %  
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 61,60 %  
Taxe Habitation Résidences Secondaires (THRS) : 11,20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte le maintien des taux d'imposition et Charge** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Baptiste AILLAUD

Date de publication sur le site internet :



24 MARS 2025

Le secrétaire de séance,  
Michel TEXIER